

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 51

présenté par

M. Poisson, Mme Louis-Carabin, M. Fasquelle, M. Morel-A-L'Huissier, M. Decool, Mme Guégot
et M. Luca

ARTICLE 13 BIS

Après la première phrase de l'alinéa 1, insérer la phrase suivante :

« S'agissant des entreprises inscrites au répertoire des métiers, ces missions sont dévolues
aux chambres des métiers et de l'artisanat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mission régalienne d'accompagnement des entreprises artisanales est réalisée par les
chambres de métiers et de l'artisanat (CMA).

L'article 13 bis prévoit, dans le cadre des conventions d'objectifs sur le développement de
la formation des jeunes par l'alternance, passées entre l'Etat et les entreprises - ou les branches
professionnelles - que ces dernières s'engagent à développer la formation par alternance
(apprentissage et professionnalisation).

Comme l'a souligné le rapporteur en commission, la France compte « 600 000 jeunes en
contrats d'alternance quand l'Allemagne, avec une population de 30 % supérieure, recense 1,6
million d'apprentis. [...] ; et d'ajouter que si, en France, les jeunes en alternance représentaient 5 %
des effectifs de salariés (fonction publique comprise), ils seraient 1,1 million, soit 500 000 de plus
qu'aujourd'hui.

Lors de son déplacement à Montargis le 8 juillet, Laurent Wauquiez, a exhorté les petites
et moyennes entreprises de former des jeunes et d'embaucher des apprentis, soulignant qu'il s'agit
là de relever « un défi fondamental de tout un pays ».

Depuis de nombreuses années les CMA sont engagées dans une démarche active auprès
des entreprises, tant au niveau national que via les projets de mobilité des apprentis en Europe, pour
développer le nombre des contrats d'apprentissage nécessaires au maintien et au développement des

compétences dans les entreprises artisanales. Il est indispensable que la loi reconnaisse et valorise la mission de proximité et conseil des CMA pour les entreprises inscrites au répertoire des métiers.